

Démarche	: DDETSPP70/DNCB/Laissez-passer sanitaire pour les mouvements de bovins vers l'abattoir
Organisme	: DDETSPP70 - Service de la protection des animaux

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Ce formulaire permet d'effectuer une demande de laissez-passer sanitaire dans les zones réglementées vis-à-vis de la dermatose nodulaire contagieuse bovine de la Haute-Saône pour envoyer des bovins à l'abattoir.

Toute demande de laissez-passer sanitaire est à effectuer au moins 48h avant le départ des animaux (délai hors week-end).

L'autorisation de ces déplacements est conditionnée :

- 1] au statut des zones de départ et d'arrivée (zone indemne, zone de surveillance, zone de protection, communes infectées et communes proches) ;
- 2] à un examen clinique systématique des animaux par le vétérinaire sanitaire de l'élevage dans les 72h précédant le mouvement ;
- 3] à un nettoyage et une désinfection/désinsectisation des moyens de transport des animaux.

La liste des communes des zones réglementées de la Haute-Saône est consultable sur le site internet de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté à la page suivante : <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Pour une demande de mouvement d'élevage d'animaux non valablement vaccinés, veuillez utiliser le lien suivant :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/ddetspp70-dncb-mouvements-de-bovins-non-vaccines-demande-de-derogation-pour-certaines-situations-particulieres>

Pour une demande de mouvement d'élevage d'animaux valablement vaccinés, veuillez utiliser le lien suivant :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/ddetspp70-mouvements-de-bovins-vaccines-demande-de-derogation-pour-certaines-situations-particulieres-zr-dncb-hors-abattoir>

Pour une demande de mouvement de veaux destinés à l'engraissement, veuillez utiliser le lien suivant :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/zr4-ddetspp70-dnc-lps-mouvements-de-veaux-destines-a-engraissement>

Contact téléphonique : 03 84 96 17 48

DEPLACEMENT DE BOVINS VERS L'ABATTOIR

Conditions préalables au mouvement

- Un examen clinique vétérinaire de l'ensemble des animaux de l'exploitation est demandé avant tout départ d'animaux vers l'abattoir, cet examen doit être réalisé dans les 72 heures précédant le mouvement.
- L'abattoir doit en priorité être situé dans la zone où les bovins sont détenus et au plus près de l'établissement d'origine. En cas d'impossibilité, les bovins de la zone de protection (ZP) peuvent être abattus en zone de surveillance (ZS). Si cela s'avère impossible, ils peuvent être abattus en zone indemne (ZI).
- L'impossibilité d'abattre les bovins dans la même zone doit être dûment justifiée.
- Le transport se fait sans rupture de charge entre le lieu de détention d'origine et l'abattoir : le ramassage et le transit des bovins dans plusieurs sites successifs avant emmenée à l'abattoir est interdit.
- Les bovins issus de la zone de protection (ZP) sont abattus au plus tard 24h après leur arrivée.
- Les moyens de transports doivent être nettoyés, désinfectés et désinsectisés avant chaque chargement. Après déchargement à l'abattoir, le nettoyage et désinfection des moyens de transports se fait sous supervision officielle des services vétérinaires d'inspection de l'abattoir.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions préalables au mouvement.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

N° EDE de l'exploitation d'origine des bovins

Courriel de l'établissement d'origine

Téléphone de l'établissement d'origine

INFORMATIONS SUR LE MOUVEMENT

Date de départ prévue

Commune de départ

Zone de provenance

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Zone cœur de protection

Zone de protection (hors zone cœur de protection)

Zone de surveillance

Zone vaccinale

Date d'abattage prévue

Commune d'arrivée

Zone de destination

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Zone cœur de protection
- Zone de protection (hors zone cœur de protection)
- Zone de surveillance
- Zone vaccinale
- Zone indemne

Abattoir situé en zone vaccinale ou zone indemne

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Identification des animaux

Nombre de bovins

Catégorie

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Gros bovin
- Veau
- Génisse
- Broutard

Numéro d'identification des bovins concernés par le mouvement

Renseigner le numéro "FR + 10 chiffres" d'identification des bovins, pas plus de 4 par ligne, séparés par un ;

Mes animaux sont vaccinés depuis 28 jours ou plus par rapport à la date du mouvement

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Date de vaccination

Transport

Nom du transporteur chargé du mouvement

Courriel du transporteur

Immatriculation du véhicule transportant les animaux

PIECES JUSTIFICATIVES OU ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Transport réalisé par :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- moi-même
- un transporteur agréé

J'atteste que le nettoyage/désinfection/désinsectisation du véhicule a été réalisé au moyen d'un produit autorisé pour cet usage et à réaliser les mêmes opérations après déchargement des animaux

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation du transporteur

Merci de compléter le document ci-dessous puis de déposer la version signée en cliquant sur "choisir un fichier".

Note : il sera possible d'ajouter cette pièce justificative à la plateforme plus tard, et tant que le dossier n'aura pas été instruit.

Raison sociale de l'abattoir :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Abattoir des Crêts - Bourg en Bresse (01)
- Compagnie d'abattage de Bourg - Bourg en Bresse (01)
- SA GESLER - Haut Valromey (01)
- Société Bellegardienne d'abattage (SBA) - Valserhone (01)
- Société Bisontine d'Abattage - Besançon (25)
- Coopérative d'abattage du Haut-Doubs - Pontarlier (25)
- Abattoir du bassin ledonien (ABL) - Perrigny (39)
- Société d'abattage des Vosges Saônoises - Luxeuil-lès-Bains (70)
- Groupe BIGARD - Cuiseaux (71)
- Ets Elivia - Mirecourt (88)

Adresse de l'abattoir

DDETSP70/DNCB/Laissez-passer sanitaire pour les mouvements de bovins vers l'abattoir

Nom et prénom de la personne contact à l'abattoir :

Numéro de téléphone du contact de l'abattoir

Nom du vétérinaire sanitaire ayant réalisé la visite clinique avant mouvement :

Numéro de téléphone du vétérinaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation du vétérinaire

Merci de compléter le document ci-dessous puis de déposer la version signée en cliquant sur "choisir un fichier".

Note : il sera possible d'ajouter cette pièce justificative à la plateforme plus tard, et tant que le dossier n'aura pas été instruit.

Sous réserve de l'avis favorable du service instructeur, les mouvements sous laissez-passer devront s'effectuer sans déchargement ni arrêt jusqu'au déchargement dans l'établissement de destination, en privilégiant les grands axes routiers ou ferroviaires, et en évitant de passer à proximité d'établissements détenant des bovins.